

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DGRI 53 Subvention (29 000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15°).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des Journalistes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des Journalistes le 2^e avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 29 000 euros est attribuée à l'association Maison des Journalistes, 35 rue Cauchy, 75015 Paris (simpa n°32481 ; dossier 2016_07678).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, VF07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO